

Correction Fiche Evaluation

1) Que veulent dire les initiales RIPAM ? X

- Règles Internationales pour Prévenir des Accidents Maritimes.

Non, car la signification des initiales est inventée.

- Règles Importantes pour Prévenir les Abordages en Mer.

Non, car la signification des initiales est inventée.

- Règles Internationales de Prévention des Abordages en Mer.

Non, car la signification des initiales est inventée.

- Règles Internationales pour Prévenir les Abordages en Mer.

Oui.

2) Quand est ce qu'un navire est navire rattrapant ? X

- Un navire est rattrapant si l'axe médian du bateau rattrapant forme avec le bateau rattrapé un angle de plus de 22,5° avec une ligne imaginaire passant sur le point le plus en arrière du bateau et parallèle au tableau arrière de ce même bateau. Oui. Dans le RIPAM cette règle s'applique quelque soit le bateau (hors bateaux spéciaux type pêcheur professionnel, supertanker...).

- Un navire est rattrapant si l'axe médian du bateau rattrapant forme avec le bateau rattrapé un angle de plus de 1° avec une ligne imaginaire passant sur le point le plus en arrière du bateau et parallèle au tableau arrière de ce même bateau.

Non, car il doit y avoir un angle entre les bateaux. Cet angle est de 22,5°

- Quand le bateau rattrapant entre dans un rayon de deux longueurs autour du bateau rattrapé.

Non, car la définition est inventée.

- Quand le tableau arrière du bateau rattrapant est à la même hauteur que le tableau arrière du bateau rattrapé.

Non, car la définition est inventée.

3) Quel domaine concerne le RIPAM ?

- Les priorités entre les bateaux.

Oui. C'est un des deux axes du RIPAM.

- Les zones de vitesse.

Non, car les limitations de vitesse font parties de la réglementation du balisage.

- Les marques cardinales, spéciales, d'eaux saines...

Non, car ces marques font parties de la réglementation du balisage.

- Les feux et les marques qu'arborent les navires.

Oui. C'est le deuxième volet de compétence du RIPAM.

4) Quels éléments me permettent de savoir si mon bateau est tribord amure ? X

- La grand-voile.

Oui, si la grand-voile est sur le bâbord du bateau, elle détermine alors que le bateau est tribord amure.

- En regardant sur quel bord du bateau tape le vent.

Oui. Si en regardant le bateau vers l'avant et que celui ci reçoit le vent sur tribord (la droite) alors mon bateau est tribord amure. Par conséquent, la grand-voile est forcément sur bâbord. Au vent arrière, le vent ne vient ni sur tribord ni sur bâbord donc la position de la grand-voile définit la position du bateau par rapport au vent. Si la grand voile est sur tribord alors le bateau est bâbord amure et inversement.

- Grâce au foc.

Non, car le foc ne détermine pas l'amure du bateau. Au vent arrière, c'est la grand-voile qui détermine l'amure du bateau en étant sur bâbord.

- La position de l'équipage dans le bateau.

Non. La position de l'équipage dépend des conditions météorologiques. L'équipage peut être tantôt sous le vent, tantôt au vent ou parfois la moitié au vent l'autre moitié sous le vent

5) Quelle est le bateau prioritaire quand deux voiliers se rencontrent ?

- **Le bateau tribord amure est prioritaire.**

Oui. Le bateau bâbord amure doit s'écarter du bateau tribord amure. Règle 12, a,i.

- **Le bateau sous le vent est prioritaire.**

Oui. Le bateau au vent doit s'écarter du bateau sous le vent. Règle 12, a, ii.

- Deux voiliers arrivant l'un en face de l'autre s'écartent chacun sur leur droite.

Non, car si deux voiliers arrivent en face l'un de l'autre, l'un est forcément tribord amure et l'autre est forcément bâbord amure. Alors la règle du bateau tribord amure et du bateau bâbord amure s'applique.

- **En mer, une expression de gentlemen dit : « allez y vous avez la priorité !!! Non je n'en ferai rien !!! etc,etc et ainsi de suite.**

Oui. Il est dit même qu'en mer un bateau n'est pas prioritaire mais privilégié. C'est à dire qu'une règle du RIPAM n'est pas acquise et peut être remise en cause. Si un risque de collision existe tout doit être mis en œuvre pour éviter la collision.

6) Que veut dire RCV et quand est ce que s'appliquent les RCV ? X

- Règlements de Course à la Voile.

Non, car la réponse est inventée.

- **Les RCV s'appliquent en régate du signal (pavillon) préparatoire jusqu'à ce que le bateau est franchi la ligne d'arrivée.**

Oui. Les RCV s'appliquent uniquement dans ce temps là. Pour aller sur le parcours, entre les manches et pour revenir au port, le RIPAM annule et remplace les RCV.

- Les RCV s'appliquent en régate du moment où le bateau de régate quitte le port et jusqu'au moment où il y retourne.

Non, car les RCV s'appliquent dans un laps de temps bien déterminé pendant la régate.

- **Règles de Course à la Voile.**

Oui.

7) Que se passe t-il entre les bateaux dans les situations suivantes ?

- Quand deux bateaux à moteur arrivent face à face chacun part sur sa gauche.

Non, car c'est l'inverse. Les deux bateaux doivent partir sur leur droite.

- Quand un bateau à moteur A arrive sur la droite d'un autre bateau à moteur B, A doit laisser la priorité à B.

Oui. C'est identique au code de la route : priorité à droite.

- Dans le cas de la plaisance grand public, si un voilier rencontre un bateau à moteur ; le voilier est privilégié par rapport au bateau à moteur.

Oui. Un voilier est privilégié sur le bateau à moteur.

- Quand un voilier navigue au moteur il est prioritaire sur un bateau à moteur.

Non, car un voilier naviguant au moteur est considéré comme un bateau à moteur. Alors, les règles entre bateaux à moteur s'appliquent.

8) Que doit porter un voilier au moteur ?

- Un triangle pointe vers le pont du bateau.

Oui. Un voilier naviguant au moteur doit obligatoirement arborer ce triangle. La grand-voile hissée ne suffit pas.

- Une boule.

Non, car c'est pour signaler un bateau au mouillage.

- Trois boules superposées.

Non, car c'est pour signaler un bateau échoué.

- Deux triangles opposés par leur pointe.

Non, car ça signifie qu'un pêcheur professionnel est en pêche. Mais dès qu'il ne pêche plus, il doit enlever ces triangles opposés par les pointes. Les pêcheurs amateurs ne sont pas concernés par ces cônes opposés par les pointes. De plus pour ces pêcheurs amateurs, un plaisancier n'est pas tenu réglementairement de modifier sa route. Par contre, la majeure partie des plaisanciers modifient leur route pour respecter le matériel du pêcheur amateur.

9) Quelle est l'instance compétente au niveau nationale qui définit le RIPAM ? X

- La SNSM.

Non, car la Société Nationale de Sauvetage en Mer s'occupe de l'assistance aux personnes en danger en mer.

- Le SHOM.

Oui. C'est le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine.

- Le Service des phares et balises.

Non, car c'est le service au niveau national qui s'occupe de l'entretien des phares et balises.

- L'AIMS.

Non, car l'Association Internationale de Signalisation Maritime coordonne au niveau international les problématiques de la signalisation maritime.

10) Quel est en morse la traduction de SOS ?

- Trois courts – Un long – Trois courts.

Non, car en Morse cela correspond à STS.

- Trois longs – Trois courts – Trois longs.

Non, car en Morse cela correspond à OSO.

- Un long – Trois courts – Un long.

Non, car en Morse cela correspond à TST.

- Trois courts - Trois longs – Trois courts.

Oui. Ce signal est émis en radiotélégraphie. En radiotéléphonie, il faut dire MAYDAY. Le mot est une déformation volontaire anglophone de la phrase française : « venez m'aider ! ».